

vous proposent une journée de formation sur le thème:

Gestion de l'eau: Régie publique - contrats privés, des éléments pour choisir et agir.

**Le mercredi 29 septembre 2004
 de 8h45 à 18h00**

à
**La maison de l'Université
 2 place Emile Blondel
 76130 Mont Saint Aignan**

Le droit à la formation des élu(e)s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élu-e constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et Citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et Citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur d'un tiers.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et Citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Les tarifs pour la journée de formation:

Elu(e)s et agents territoriaux des communes de :	
- moins de 1000 habitants	150 €
- de 1000 à 5000	200 €
- de 5000 à 10000	250 €
- de 10000 à 20000	300 €
- de 20000 à 30000	350 €
- de 30000 à 40000	400 €
- de 40000 à 50000	450 €
- de 50000 à 75000	500 €
- de 75000 à 100000	550 €
- plus de 100000	600 €
Conseillers Généraux et Régionaux	600 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et le déjeuner.

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)

Régie publique - contrats privés, des éléments pour choisir et agir.

organisée par *Formation et Citoyenneté* et Attac Rouen-Agglo,

le vendredi 29 septembre 2004,

à la maison de l'Université, 2 place Emile Blondel, 76130 Mont Saint Aignan.

L'agrément de *Formation et Citoyenneté* pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Bulletin à renvoyer par courrier
 ou par télécopie au 01 43 79 32 09

Conseil régional : Signature de l'élu(e) inscrit(e) à la journée :

Conseil général :

Commune de :

Collectivité territoriale :

Code Postal :

Ville :

E-mail:

Fonction élective :

Nombre d'habitants

(pour les élus communaux) :

**Signature du responsable
 avec cachet :**

CACHET

Régie publique - contrats privés, des éléments pour choisir et agir.

Journée animée par Attac Rouen.



Matinée

- 8h45** **Accueil**, par **Attac**.
- 9h00** **Introduction**, par **Jean-Luc TOULY**, Président de l'ACME (Association pour le Contrat Mondial de l'Eau).
- 9h30** **Régie publique: enjeux et responsabilités dans les domaines économiques et sociaux**, par **Patrick DU FAU DE LAMOTHE**, expert comptable, membre de l'association Transcub, assoc. d'usagers de la communauté urbaine de Bordeaux.
- 11h00** **Pause**
- 11h30** **Une expérience de retour en régie**, par **Pascal CABLEY**, Maire de Certilleux (Vosges) et Directeur de la REAN (Régie Eaux et assainissement de Neufchâteau).
- 12h00** **Contexte local : réalités et enjeux**, par **Didier MARIE** Président du Conseil général de Seine Maritime (**Sous Réserve**). Interventions d'élus de l'Agglo.
- 12h30** **Déjeuner**.

Après-midi

- 14h00** **Régie publique: transparence et démocratie**
- Atelier 1 : Comment faire s'exprimer la démocratie pour mieux gérer ce service public et répondre aux attentes des citoyens?** Rappel du cadre réglementaire et réflexion sur les outils de la démocratie locale, par **Raymond AVRILLER**, ingénieur d'études, conseiller municipal de Grenoble, membre de la régie des eaux de Grenoble et d'assainissement communautaire.
- Atelier 2: Comment garantir la transparence de ce service public pour une meilleure information et un meilleur contrôle des citoyens?** Exemple de contrat privé, par **Jean-Luc TOULY**.
- 16h30** **Pause**.
- 17h00** **Table ronde de conclusion**.
- 17h30** **Clotûre**.

formation
& citoyenneté

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris